

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES MINI-BASKETBALL 2024-2025



Évènement #1 : Participation – 30 novembre 2024 – Polyvalente Arvida

Évènement #2 : Participation – 8 février 2025 – E.S Charles-Gravel
Compétition – 8 février 2025 – E.S Charles-Gravel

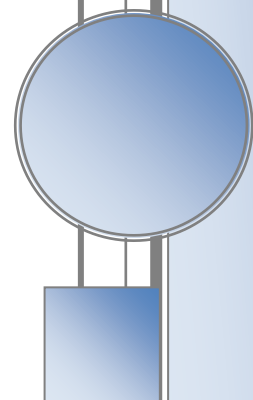


TABLE DES MATIÈRES

	PRÉAMBULE	p.3
Article 1	CATÉGORIES D'ÂGE	p.4
Article 2	TYPE D'ÉVÈNEMENT	p.4
Article 3	COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	p.4
Article 4	UNIFORME	p.4
Article 5	RÈGLEMENTS	p.4
Article 6	TEMPS DE JEU	p.4
Article 7	RÈGLE DE PARTICIPATION	p.5
Article 8	DISPOSITION PARTICULIÈRE	p.6
Article 9	SUBSTITUTION	p.6
Article 10	POSSESSION ALTERNÉE	p.6
Article 11	DÉFENSIVE	p.6
Article 12	PROLONGATION	p.6
Article 13	SANCTION	p.7
Article 14	ARBITRAGE	p.7
Article 15	BALLON	p.7
Article 16	CLASSEMENT	p.7
Article 17	RÉCOMPENSES	p.7
	POLITIQUE D'ANNULATION DE TOURNOI	p.7
	ÉTHIQUE DE L'ENTRAINEUR	p.8
	ÉTHIQUE DU PARTICIPANT	p.10

PRÉAMBULE

L'offre de service du RSEQ Saguenay – Lac-St-Jean en mini – basketball s'inspire du modèle canadien de développement à long terme du participant – athlète. Ce modèle propose une démarche progressive et des stades de développement pour l'apprentissage de la pratique sportive. L'offre de service en mini – basketball utilise le stade 2 et 3 soit « S'amuser grâce au sport » et « Apprendre à s'entraîner ».

- VISION** Le Réseau du Sport Étudiant du Québec Saguenay – Lac-St-Jean entend être un acteur de premier plan dans le développement du sport et de l'activité physique dans notre région.
- MISSION** Le Réseau du Sport Étudiant du Québec Saguenay – Lac-St-Jean assure la promotion et le développement du sport et de l'activité physique en milieu étudiant, de l'initiation jusqu'au sport de haut niveau. Il favorise ainsi l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes.
- VALEURS** Le développement physique et intellectuel de la personne; La réussite et persévérance scolaire; L'éthique; La recherche de l'excellence; La responsabilisation et le sentiment d'appartenance.



RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Version

RÈGLEMENTS

Novembre 2024

MINI-BASKETBALL

SPÉCIFIQUES

Article 1 **CATÉGORIES D'ÂGE**

Catégorie	Année scolaire
Moustique	4 ^e - 5 ^e et 6 ^e année

Article 2 **TYPE D'ÉVÈNEMENT**

2.1 Tournoi invitation (règlement participatif). Chacune des équipes jouera un minimum de deux (2) parties et un maximum de quatre (4) parties par tournoi invitation.

Article 3 **COMPOSITION DE L'ÉQUIPE**

- 3.1 Pour pouvoir jouer, une équipe devra être composée d'un minimum de huit (8) joueurs.
- 3.2 Une équipe comptant moins de huit (8) joueurs en uniforme et prêts à jouer ne pourra participer au tournoi invitation.
- 3.3 La composition des équipes sera mixte.
- 3.4 Tous les membres d'une équipe doivent être inscrits à l'école qu'ils représentent.

Article 4 **UNIFORME**

4.1 Tous les athlètes d'une équipe doivent porter un chandail ou un dossard uniforme ayant un numéro.

Article 5 **RÈGLEMENT**

- 5.1 Les règlements officiels du jeu sont ceux de la FIBA.
- 5.2 La réglementation spécifique du RSEQ Saguenay – Lac St-Jean a préséance sur la réglementation officielle.

Article 6 **TEMPS DE JEU**

- 6.1 Les parties sont de quatre (4) quarts de huit (8) minutes en temps continu, divisé en deux (2) périodes de quatre (4) minutes au cadran pour permettre les substitutions obligatoires. Il y aura arrêt du temps pour les lancers francs et les temps morts.
- 6.2 Pause d'une (1) minute entre les quarts et de cinq (5) minutes à la demie.

- 6.3 Temps morts : chaque équipe a droit à un (1) temps mort à la première demie et un (1) temps mort à la deuxième demie. Le temps mort de la première demie ne peut pas être reporté à la deuxième demie.
- 6.4 Lorsqu'une différence de trente (30) points sépare les deux équipes, le chronométrateur effacera le pointage sur le tableau d'affichage. Cependant, le marqueur continuera à comptabiliser les points sur la feuille de marque.

Article 7 RÈGLE DE PARTICIPATION

- 7.1 Tout joueur doit participer activement à un minimum de deux (2) périodes complètes au cours des trois (3) premiers quarts.
- 7.2 Aucun joueur ne peut prendre part à plus de quatre (4) périodes complètes au cours des trois (3) premiers quarts.

1^e DEMIE				
1^e QUART		Pause 1 min.	2^e QUART	
Période	Période		Période	Période
1 (4 min.)	2 (4 min.)		3 (4 min.)	4 (4 min.)

Mi-TEMPS PAUSE DE 5 minutes.

2^e DEMIE				
3^e QUART		Pause 1 min.	4^e QUART	
Période	Période		Période	Période
5 (4 min.)	6 (4 min.)		7 (4 min.)	8 (4 min.)

EXEMPLE D'UNE RÉPARTITION À 8 JOUEURS

Joueur	p1	p2	p3	p4	p5	p6	p7	p8
1	X	X		X		X	Substitution libre	Substitution libre
2	X		X	X		X		
3	X		X		X	X		
4	X	X	X		X			
5	X		X	X	X			
6		X	X		X	X		
7		X		X	X			
8		X		X		X		

EXEMPLE D'UNE RÉPARTITION À 15 JOUEURS

Joueur	p1	p2	p3	p4	p5	p6	p7	p8
1	X			X			Substitution libre	Substitution libre
2	X			x				
3	X			x				
4	X			x				
5	X			x				
6		X			x			
7		X			x			
8		X			x			
9		X			x			
10		x			x			
11			x			x		
12			x			x		
13			x			x		
14			x			x		
15			x			x		

Article 8 DISPOSITION PARTICULIÈRE

8.1 La règle des trois (3) points ne s'applique pas.

8.2 La règle du 24 secondes ne s'applique pas.

Article 9 SUBSTITUTION

9.1 Aucune substitution libre n'est permise durant les trois (3) premiers quarts de la partie. Les substitutions doivent être effectuées à la fin de la période.

Article 10 POSSESSION ALTERNÉE

10.1 Le système de possession en alternance est en vigueur pour tout le match. Un seul entre-deux aura lieu en début de rencontre.

Article 11 DÉFENSIVE

11.1 La règle de défensive homme à homme telle que décrite par la FBBQ est obligatoire en tout temps (voir annexe BB-1). De plus, aucun joueur défensif, seul et passif, ne sera toléré dans la zone réservée (clef).

11.2 La défensive demi-terrain est obligatoire lors de la première demie pour toutes catégories et niveaux, excepté pour le M12 compétition. C'est-à-dire, lorsque le ballon est mort, tous les joueurs défensifs doivent retraire dans leur territoire (derrière la ligne centrale), pour pouvoir y prendre possession du ballon.

Article 12 **PROLONGATION**

12.1 Aucune prolongation ne sera jouée.

Article 13 **SANCTION**

13.1 Aucun langage vulgaire n'est autorisé (langage susceptible d'être injurieux envers les arbitres, les équipes ou l'adversaire, les spectateurs). Si l'arbitre perçoit un langage offensant, il donnera un avertissement. Si la personne récidive une seconde fois, elle sera expulsée de la partie.

Article 14 **ARBITRAGE**

14.1 L'arbitrage sera assuré par des arbitres mandatés par le RSEQ.

Article 15 **BALLON**

15.1 Le ballon officiel est de grosseur 5, tel que recommandé par la FBBQ.
Baden Format junior (B110)

Article 16 **CLASSEMENT**

15.1 Il n'y aura aucun classement pour les tournois invitations.

Article 17 **RÉCOMPENSE**

17.1 Pour la classe participation, Le RSEQ Saguenay – Lac-St-Jean remettra une récompense de joueur étoiles remise à chacune des équipes ayant participé au 2e événement invitations de mini – basketball. L'entraîneur sera responsable de choisir l'étudiant-athlète par excellence.

17.2 Pour la classe compétition, des médailles (or-argent-bronze) seront remises aux équipes gagnantes ainsi qu'une bannière à l'équipe championne.

ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

Le Réseau du sport étudiant fait la promotion de l'éthique sportive pour tous les participants aux activités de son réseau.

Non seulement l'entraîneur doit s'assurer de faire respecter le code d'éthique du participant par ses joueurs, il doit également favoriser le code d'éthique de l'entraîneur et s'en inspirer quotidiennement.

L'ÉTHIQUE DE TOUT BON ENTRAÎNEUR DU SPORT ÉTUDIANT PASSE PAR:

**LE RESPECT DES ATHLÈTES
L'ESPRIT SPORTIF
L'INTÉGRITÉ
LA RESPONSABILITÉ
LA CONDUITE PERSONNELLE**

LE RESPECT DES ATHLÈTES C'EST:

- Considérer chaque athlète avec respect et équité dans le contexte des activités sportives, sans égard au sexe, à la race, au pays d'origine, au potentiel physique, au statut socio-économique ou à toute autre condition.
- Agir dans le meilleur intérêt des athlètes du point de vue de leur épanouissement total.
- Tenir compte que le développement de la personne prime sur le développement du sport.
- Privilégier la réussite scolaire des athlètes dans votre poursuite d'objectifs sportifs.
- Prendre des décisions raisonnées face à la participation d'un athlète lorsqu'il est blessé ou dans toute autre situation où sa participation pourrait nuire à son développement.
- Être conscient de la pression qui pèse constamment sur les athlètes (sport, école, famille...).

L'ESPRIT SPORTIF C'EST:

- Connaître et respecter les règles écrites et non-écrites de votre sport.
- Respecter toutes les décisions des arbitres sans jamais mettre en doute leur intégrité.
- Considérer la victoire et la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Respecter les athlètes, entraîneurs et partisans des autres équipes et exiger un comportement identique de vos athlètes.
- Reconnaître dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.

L'INTÉGRITÉ C'EST:

- Faire preuve d'honnêteté envers les athlètes, le sport, les autres membres de votre profession et la population.
- Honorer vos engagements écrits et verbaux face aux athlètes et à l'établissement.
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie.
- Éviter toute fausse représentation quant à votre niveau de compétence.
- Encourager vos athlètes à développer et maintenir l'honnêteté dans leurs relations avec les autres.

LA RESPONSABILITÉ C'EST:

- Contribuer à l'avancement de la profession par l'échange de ses connaissances et de son expérience avec ses collègues et les étudiants.
- Faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers ses collègues.
- S'assurer que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité.
- Informer les athlètes des dangers inhérents à la pratique de votre sport.
- Informer les athlètes des dangers inhérents à la consommation de boissons alcooliques ou de drogues.

LA CONDUITE PERSONNELLE C'EST:

- Utiliser un langage précis sans injure ni expression vulgaire.
- Prendre conscience du pouvoir que détient l'entraîneur afin de respecter en totalité l'intégrité physique et mentale des athlètes.
- Véhiculer l'importance d'une bonne condition physique, en encourageant les athlètes à être en bonne forme physique tout au long de l'année.
- Projeter une image qui reflète les valeurs positives de votre sport et de l'entraîneur.

ÉTHIQUE DU PARTICIPANT

En tant que participant ou participante du sport étudiant, mon comportement a un impact majeur sur mon sport, mes coéquipiers, mes adversaires, mon entraîneur, mes partisans et sur moi-même.

PARTICIPER AU SPORT ÉTUDIANT, C'EST RESPECTER SON ÉTHIQUE SPORTIVE:

**L'ESPRIT SPORTIF
LE RESPECT
LA DIGNITÉ
LE PLAISIR
L'HONNEUR**

L'ÉTHIQUE SPORTIVE DU SPORT ÉTUDIANT:

« des comportements pleins de bon sens ».

L'ESPRIT SPORTIF . . .

MOI, J'Y CROIS !!!

- Je respecte les règles du jeu.
- J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
- Je démontre un esprit d'équipe par une collaboration franche avec les coéquipiers et les entraîneurs.
- J'aide les coéquipiers qui présentent plus de difficultés.
- Je me mesure à un adversaire dans l'équité. Je compte sur mon talent et mes habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
- J'accepte les erreurs de mes coéquipiers.

LE RESPECT . . .

MOI, J'Y CROIS !!!

- Je considère un adversaire sportif comme indispensable pour jouer et non comme un ennemi.
- J'agis en tout temps avec courtoisie envers les entraîneurs, les officiels, les coéquipiers, les adversaires et les spectateurs.
- J'utilise un langage précis sans injure.
- Je poursuis mon engagement envers mes coéquipiers, mon entraîneur et mon équipe jusqu'au bout.

LA DIGNITÉ . . .**MOI, J'Y CROIS !!!**

- Je conserve en tout temps mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes face aux autres participants.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- J'accepte la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités.
- J'accepte la défaite en reconnaissant également le bon travail accompli par l'adversaire.

LE PLAISIR . . .**MOI, J'Y CROIS !!!**

- Je joue pour m'amuser.
- Je considère la victoire et la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.

L'HONNEUR . . .**MOI, J'Y CROIS !!!**

- Je me représente d'abord en tant qu'être humain.
- Je représente aussi mon équipe, mon institution et mon association régionale de sport étudiant.
- Je véhicule les valeurs de mon sport par chacun de mes comportements.
- Je suis l'ambassadeur des valeurs du sport étudiant.

La responsabilité de voir à l'application du code d'éthique du sport étudiant est l'affaire de tous et toutes :

**PARTICIPANT
ANIMATEUR
PARENTS ACCOMPAGNATEUR
ÉDUCATEUR PHYSIQUE
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE
DIRECTEUR DU SERVICE AUX ÉLÈVES
DIRECTEUR D'ÉCOLE
ADMINISTRATEUR DE LA FÉDÉRATION
ET DES CENTRES DE SERVICES
PERMANENT RÉGIONAL ET PROVINCIAL**

Informations :
Nicolas Ménachi
418690-9901 #1656
nmenachi@saglac.rseq.ca

RSEQ
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN